# NOTE JUSTIFIANT L'ABSENCE DE PROPOSITION PEB

Demande de permis d'urbanisme
Adresse du bien : Chaussée de Wavre 1684A – 1160 Auderghem
Cadastre : Auderghem, 2e division, section B, n° 130 G 3
Demandeur : ……..

La présente note est établie en application du point 5 de la liste des documents à fournir arrêtée par la Commune d'Auderghem, qui admet la production d'une note justifiant l'absence de proposition PEB.

La demande porte sur la régularisation d'une situation existante sans extension du volume protégé, sans modification des superficies de déperdition et sans intervention sur l'enveloppe du bâtiment ni sur ses installations techniques.

Les actes soumis à régularisation — l'aménagement d'un logement dans le volume de l'ancien atelier arrière, l'aménagement des locaux communs au sous-sol et la modification de la composition de la vitrine du commerce, sans modification de la baie — préexistaient, selon les déclarations du demandeur, à son acquisition du bien, intervenue par acte authentique du 5 mai 2000.
Aucun acte ni travaux affectant la performance énergétique du bâtiment n'ont été accomplis depuis lors.

Ces actes sont donc antérieurs de plus de huit ans à l'entrée en vigueur, le 2 juillet 2008, de la réglementation Travaux PEB en Région de Bruxelles-Capitale (ordonnance du 7 juin 2007, intégrée depuis au CoBrACE), et n'étaient soumis, au moment de leur exécution, à aucune exigence ni procédure PEB.

Les recherches menées auprès des administrations n'ont révélé l'existence d'aucun document PEB relatif au bien, aucune obligation de ce type n'existant avant le 2 juillet 2008.

Ni les actes soumis à régularisation ni les aménagements au sous-sol n'affectent la performance énergétique du bâtiment.

Le projet ne relève dès lors pas du champ d'application de la réglementation Travaux PEB.
Aucune proposition PEB ni aucun fichier de calcul PEB n'accompagnent la présente demande.

Pièce annexée à la demande : copie du titre de propriété (origine de propriété : 05/05/2000)